

## AU SOMMAIRE

- **État de la sécheresse : passage en niveau vigilance**
  - **Fermeture estivale de la bibliothèque**
  - **Permanences à l'école de St Jean de Fos pour les inscriptions à la rentrée scolaire**
- 



## PASSAGE EN VIGILANCE SÈCHERESSE

Le niveau des cours d'eau continuant de se dégrader, la Préfète de l'Hérault, par Arrêté Préfectoral du 3 juillet 2026, a mis en place de nouvelles mesures de restriction des usage de l'eau.

Notre bassin versant passe en niveau "vigilance".

### Rappel:

Pour connaître les restrictions qui s'appliquent à une commune pensez à consulter [VIGIEAU](#)

# La sécheresse dans le département de l'Hérault Au 2 juillet 2026

-  Limite des zones d'alerte
-  Limite des communes
-  Etangs et plans d'eau
-  Cours d'eau
-  Barrage
-  Ville

## Seuils de restriction

### Nappe souterraine

 Vigilance

### Canal du Midi et Orb et Lez soutenu

 Alerte

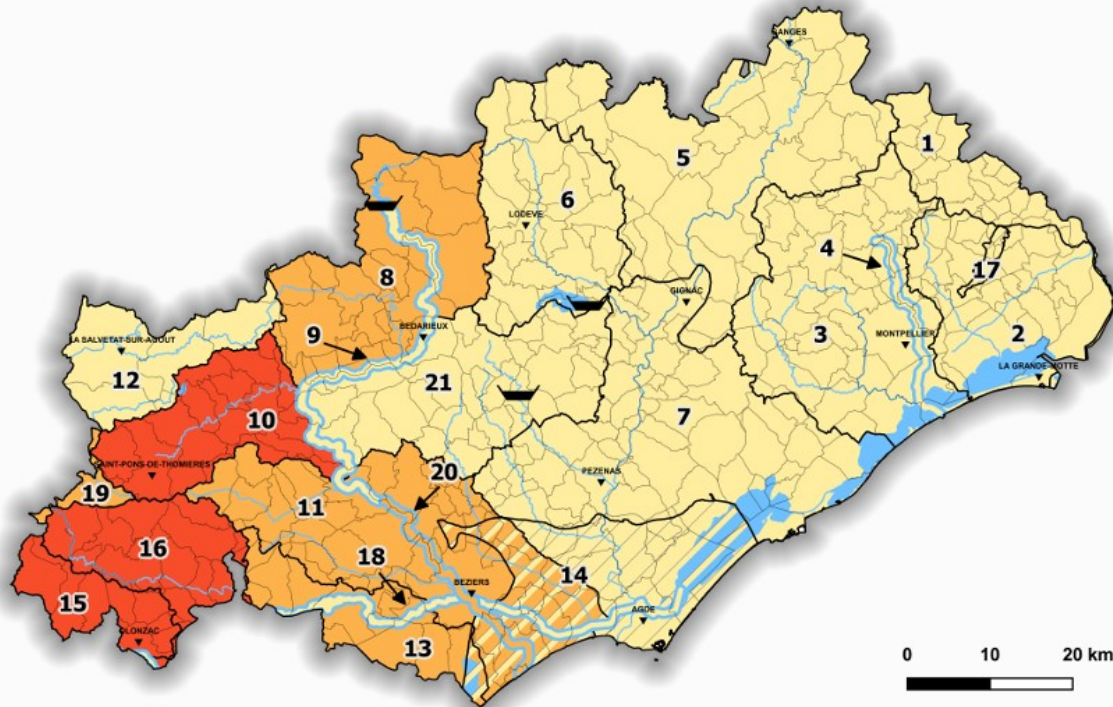
 Vigilance

## Bassin versant

 Alerte renforcée

 Alerte

 Vigilance



## NIVEAU VIGILANCE

LIMITER les consommations pour **ÉCONOMISER** l'eau

### PARTICULIERS



Jardins potagers  
(inférieurs à 250 m<sup>2</sup>)



Stations de lavage



Façades, toitures, et autres  
surfaces imperméabilisées



Pelouses, massifs fleuris



Navigation fluviale



Lavage de véhicules par des particuliers  
(y compris bateaux de plaisance)

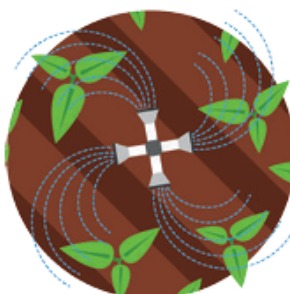


Fontaines



Piscines privées  
(plus d'1 m<sup>3</sup>)

### EXPLOITANTS AGRICOLES



Irrigation des cultures



Autres plantations



# LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LES LUNDI 13 ET MERCREDI 15 JUILLET

---

## Inscription école St Jean de Fos : rentrée 2026-2027

- Pour une inscription en petite section : il faut que l'enfant ait 3 ans au plus tard le 31 décembre 2026.

- Pour une inscription dans un autre niveau que petite section (pour un enfant qui n'était pas déjà scolarisé dans l'école de St Jean de Fos).

Procédure :

1) Passer en mairie demander un certificat de pré-inscription.

2) Fournir les pièces justificatives à l'école: envoyer par courriel (ce.0340699a@ac-montpellier.fr) ou passer aux horaires des permanences en août.

**Permanence directeur pour une inscription durant l'été.**

Au bureau de l'école maternelle

**Mardi 25 août entre 10h00 et 12h30**

**Jeudi 27 août entre 10h00 et 12h00**

Pièces nécessaires à l'admission :

- le certificat de pré-inscription,
- le livret de famille,
- le carnet de santé
- le certificat de radiation pour les élèves qui auraient déjà été scolarisés dans une autre école que celle de St Jean de Fos.

Si votre enfant était déjà inscrit à l'école de Saint Jean de Fos, vous n'avez rien à faire pour l'année prochaine.

**Informations :**

**Affichage des listes des classes : Lundi 31 août 15h00.**

**Rentrée des élèves : Mardi 1er septembre.**

---

**mairie de Saint-Guilhem-le-Désert**

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

